Market Advisory Council

Groupe de travail n° 2 : Marchés de l'UE

Projet d'ordre du jour

Mardi 24 novembre 2026 (13 h 00 – 18 h 00 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

13 h 00 **Mot de bienvenue du président, Stefan Meyer**

13 h 05 **Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (16/09/26)**

13 h 10 **Points d'action**

- État d'avancement des points d'action de la dernière réunion – informations

13 h 15 **Stratégie de l'UE en matière d'actions extérieures dans le domaine de la pêche**

- Échange de vues sur la communication publiée par la Commission européenne
- Perspectives d'avenir

13 h 45 **Traçabilité**

- Présentation de l'étude commandée par la Commission européenne sur les systèmes et procédures de traçabilité envisageables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture transformés et conservés, par Macarena Davies (Tetra Tech) et Tracy Murai (Poseidon Aquatic Resource Management) (à confirmer)
- Échange de vues
- Perspectives d'avenir

14 h 30 **Pause**[1]

16 h 30 **Règlement sur le travail forcé**

- Échange de vues sur l'application du règlement relatif au travail forcé à la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture avec Ana Peña (DG GROW) et Vilija Cimbalaite (DG TRADE)
- Perspectives d'avenir

17 h **CATCH**

- Présentation d'un livre blanc publié par le Cluster européen pour la traçabilité et la confiance alimentaires par Vlasis Tsezos (Agritrack)

[1] De 14 h 30 à 16 h 30, la DG GROW et la DG TRADE organiseront un webinaire consacré aux recommandations sectorielles visant à identifier et à lutter contre les risques liés au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement du secteur de la pêche. Vous pouvez vous inscrire ici.

DRAFT



- Présentation d’un livre blanc publié par diverses associations d’Alaska par Julie Decker (Pacific Seafood Processors Association)
- Présentation des expériences concrètes des opérateurs canadiens par Carey Bonnell (Conseil des pêches du Canada)
- Échange de points de vue
- Perspectives d'avenir

17 h 50 **Questions diverses**

17 h 55 **Résumé des mesures à prendre**

18 h ***Fin de la réunion***

DRAFT



Market Advisory Council

Version annotée

Type	Point	Contexte	Objet	Documents
Informations + Décision	Stratégie de l'UE en matière d'action extérieure dans le domaine de la pêche	Dans le cadre de la « Vision 2040 pour la pêche et l'aquaculture », la Commission européenne a publié la « Stratégie de l'UE en matière d'action extérieure dans le domaine de la pêche ». Cette stratégie définit les objectifs de l'UE en matière d'organisations régionales de gestion des pêches, d'accords de partenariat pour une pêche durable, de gouvernance multilatérale des océans, de promotion de conditions de concurrence équitables, de lutte contre la pêche INN, d'amélioration de la traçabilité et des contrôles, de normes de durabilité comparables pour les produits importés, de renforcement des capacités dans les pays tiers, de conditions de travail équitables et de sécurité alimentaire.	Échange de vues sur la communication publiée par la Commission européenne. Décision sur la marche à suivre (par exemple, suivi d'actions spécifiques).	- Communication (annexe I) - Document de travail des services de la Commission - Avis
Informations + Décision	Traçabilité	Le 9 janvier 2024, le règlement révisé relatif au contrôle de la pêche est entré en vigueur. L'article 58, paragraphe 9, prévoit que la Commission européenne mène une étude sur les systèmes et procédures de traçabilité envisageables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture relevant des positions 1604 et 1605 du chapitre 16 de la nomenclature combinée. En 2025, la Commission a sélectionné un consortium chargé de mener cette étude. Celle-ci devrait être officiellement publiée d'ici la fin de l'année 2026.	Présentation de l'étude par les consultants. Décision sur la suite à donner (par exemple, suivi de l'évolution de la situation, rédaction d'un avis).	- Présentation - Avis
Informations + Décision	Règlement sur le travail forcé	Le règlement sur le travail forcé est entré en vigueur le 13 décembre 2024 et sera pleinement applicable à compter du 14 décembre 2027. Cet instrument	Échange de vues sur l'application du règlement relatif au travail forcé à la chaîne de valeur de la	- Règlement - Étude - Avis

DRAFT

		interdira la mise sur le marché de l'UE de produits fabriqués en tout ou en partie par le recours au travail forcé, ainsi que leur exportation. Le 24 novembre 2026, la DG GROW et la DG TRADE organiseront un webinaire sur l'applicabilité dudit règlement au secteur de la pêche.	pêche et de l'aquaculture avec des représentants de la DG GROW et de la DG TRADE. Décision sur la marche à suivre (par exemple, suivi de l'évolution de la situation, formulation de recommandations).	- Lettre
Informations + Décision	CATCH	Le 10 janvier 2026, dans le cadre de la révision de la réglementation relative à la pêche INN, l'utilisation du système CATCH pour la numérisation des procédures de certification des captures est devenue obligatoire. En juin 2026, le groupe de travail de l'UE sur la traçabilité et la confiance alimentaires s'est penché sur la mise en œuvre pratique de CATCH. Plusieurs opérateurs de pays tiers ont fait part de difficultés liées à la mise en œuvre du nouveau système. Le 17 septembre 2026, la Pacific Seafood Processors Association, l'Alaska Seafood Marketing Institute et l'At-sea Processors Association ont publié un livre blanc sur le sujet.	Présentations sur les expériences concrètes des opérateurs de l'UE et des pays tiers avec CATCH. Décision sur la marche à suivre (par exemple, suivi des évolutions, rédaction d'avis).	- Avis - Livre blanc - Livre blanc

DRAFT